

## REUNION D'INITIATIVE LOCALE DANS LE CADRE DU GRAND DEBAT NATIONAL

- Lieu : Salle Jacques Tati à Orsay (91)
- Nombre de participants : plus de 80
- Début : 20h30
- Fin : 23h30
- Mot introductif réalisé par M. le Maire d'Orsay et conseiller départemental, David ROS
- Modération assurée par Dorian GUINARD (Juge et professeur de droit public) et Françoise BEAULIER (Professeure de sciences économiques et sociales)
- Thématiques traitées :
  - La démocratie et la citoyenneté
  - La fiscalité et les dépenses publiques

Nota : les thématiques restantes ont fait l'objet d'une 1<sup>ère</sup> réunion le 21 février dernier.

Les Orcéens se sont déplacés en nombre moins élevé que pour le 1<sup>er</sup> grand débat organisé le 21 février dernier mais ce qui n'a pas empêché pour autant une discussion aussi riche et animée. Pendant près de 3 heures, plus de 80 personnes ont ainsi échangé leur point de vue, débattu sur les thèmes de la démocratie et la citoyenneté et de la fiscalité et des dépenses publiques.

Afin d'organiser au mieux les échanges, il a été proposé en préambule aux participants de choisir leurs sujets, sur papier libre, parmi une sélection proposée sur le thème de la fiscalité et des dépenses publiques.

Malgré quelques divergences d'opinion, de grandes tendances ont émergé au cours de ce débat.

### **1. Démocratie et citoyenneté**

2 grandes tendances de propositions ont émergé au cours du débat :

#### **1°) Améliorer la représentativité de nos institutions et de nos élus :**

- Si le principe de la représentativité n'est pas contesté, il apparaît nécessaire, en premier lieu, de revisiter, du moins en partie, le fonctionnement des institutions représentatives, en particulier du bi-camérisme et du rôle du Sénat. Trop opaques et trop éloignés des préoccupations sur le terrain, le rôle et le mode d'élection du Sénat appelle à être revus (introduction du suffrage universel direct ? réduction du nombre de sénateurs ? intégration d'une dose de proportionnelle pour permettre une présence plus importante des petits partis ?).
- D'autre part, il apparaît que la diversité des opinions et de la population, en particulier des minorités, soit insuffisamment représentée dans l'ensemble des instances de la République. Ainsi le recours à la proportionnelle s'affirme comme un recours nécessaire pour revenir à une véritable représentativité des élus. Parmi les exigences exprimées pour une meilleure représentativité, il est aussi souhaité la mise en œuvre d'une véritable parité hommes / femmes, une représentativité plus poussée des différentes catégories socio-professionnelles mais aussi de la question du handicap.  
Dans cette perspective, le rôle, la composition et le fonctionnement du CESER seraient aussi à revoir (création d'une véritable 3<sup>ème</sup> chambre de représentants cette fois tirés au sort pour travailler sur de grands sujets de société).
- Il convient aussi de renforcer la confiance des citoyens dans leurs élus. Certaines mesures sont ainsi proposées : une plus forte incitation au renouvellement en limitant davantage la durée et le nombre de mandats, de formuler plus explicitement les devoirs des représentants du peuple et leur représentativité de l'intérêt général contre les intérêts individuels. Les rémunérations et avantages matériels des élus appellent également à être mieux encadrés.

## **2°) Favoriser une plus forte expression citoyenne et lutter contre l'abstention :**

- Des moyens pourraient être mis en œuvre pour améliorer les modalités de scrutin et la participation à ceux-ci : un élargissement de la base électorale (à davantage de résidents en France qui n'auraient pas nécessairement la nationalité française ? en faisant baisser l'âge légal du droit de vote à 17 ans au lieu de 18 ans), en regroupant davantage les temps de scrutin ou bien encore en ayant recours au droit de vote obligatoire. Afin de simplifier la participation électorale, il est aussi proposé d'ouvrir la possibilité du vote par correspondance au lieu du seul vote par procuration. Enfin dans la prise en compte des résultats, une meilleure prise en compte des votes blancs dans les suffrages s'avère aussi nécessaire.
- Une meilleure expression de la citoyenneté passe aussi par de meilleures formes d'éducation à la citoyenneté chez les plus jeunes, en particulier au collège et au lycée. Cela suppose de revisiter et renforcer aussi les moyens donnés à la culture et à l'éducation pour permettre à terme une meilleure participation civique et citoyenne de ces futurs adultes.
- L'expression citoyenne doit aussi pouvoir vivre en dehors du processus électoral en redonnant notamment à nouveau une force et une reconnaissance à l'engagement collectif ou individuel des citoyens en dehors des instances politiques (représentants sociaux et syndicaux par exemple). Il s'agit aussi de préserver les libertés publiques en encadrant davantage les restrictions au droit de manifester qui peuvent venir menacer le droit d'expression des citoyens et continuer à faire vivre la possibilité de débattre collectivement en société.

## **2. Fiscalité et dépenses publiques**

### **1°) Fiscalité écologique**

Si le principe d'une fiscalité écologique n'est pas remise en question, c'est son niveau de justice et son efficacité qui nécessitent d'être profondément revus :

- Il apparaît nécessaire d'adapter le rythme et le niveau de la fiscalité écologique selon les catégories sociales et les différents types de territoire, notamment de prendre en compte la particularité des zones rurales en offrant de véritables solutions alternatives (en transport, en énergie renouvelables,...).
- La question de la fiscalité écologique passe impérativement par une plus forte redistribution des recettes fiscales qui en découlent, notamment avec une meilleure transparence et un meilleur fléchage des dépenses qui y sont liées en affectant une plus grande part voire 100 % des recettes à aux dépenses liées à la transition énergétique, en particulier à destination des catégories sociales les plus modestes.
- Par ailleurs la fiscalité écologique telle qu'elle existe aujourd'hui n'apparaît pas suffisante et pas assez ambitieuse pour répondre aux enjeux écologiques actuels. Elle nécessite à la fois d'élargir l'assiette sur laquelle elle repose mais aussi d'autres formes d'accompagnement fiscales ou financières. Il faudrait ainsi faire reposer davantage le poids de cette fiscalité sur d'autres catégories que les particuliers, certaines étant totalement épargnées aujourd'hui : entreprises de transport aérien ou maritime, entreprise de production et transport énergétique, GAFAs,..) Il convient aussi et surtout de taxer davantage la pollution et les industries les plus polluantes qui pratiquent par exemple le suremballage. Il convient aussi d'être davantage incitatif auprès de ces entreprises en réfléchissant à la mise en place d'un véritable système de bonus – malus auprès des entreprises dans ce domaine comme celui des produits à obsolescence programmée, en favorisant aussi les formes d'économie circulaire.
- Enfin, la France seule ne pourra agir en matière de fiscalité écologique. Il apparaît incontournable de travailler à la mise en place d'une véritable harmonisation de la fiscalité écologique à un niveau européen, notamment dans le domaine du transport et avec aussi la création d'une banque européenne pour le financement de la transition écologique.

## **2°) Justice fiscale**

- Il convient de revisiter à la fois la nature des impôts et taxes, leurs taux et leurs modes de calcul pour permettre une meilleure justice fiscale. Il s'agirait par exemple de détaxer les produits de première nécessité en matière de TVA pour accroître les taux sur les produits de luxe. Si une meilleure progressivité de l'impôt doit être trouvée, notamment en matière de TVA, il apparaît par contre nécessaire de trouver un équilibre pour éviter le phénomène d'évasion fiscale.

- Pour une meilleure justice fiscale, il apparaît aussi nécessaire d'élargir les bases de l'imposition à des niches aujourd'hui quasiment ou totalement épargnées : les transactions financières (spéculation boursière), l'économie du web (GAFA), les profits des industries les plus polluantes, les revenus du sport, ... En matière de droits de succession, il conviendrait de mieux différencier les grandes des petites successions dans un souci de justice fiscale et d'élargir également l'imposition aux contrats d'assurance vie aujourd'hui relativement épargnés.

## **3°) Efficacité fiscale**

- Pour une plus grande efficacité de l'impôt, il apparaît indispensable d'en améliorer la transparence dans l'usage de ses recettes avec un meilleur fléchage des dépenses par exemple en fonction du type de fiscalité.

- Pour mieux lutter contre l'évasion et l'optimisation fiscale, il conviendrait aussi de changer les règles du jeu, en revisitant par exemple la question de l'impôt en fonction de la nationalité ou du lieu de résidence / siège social.